



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du
 TRIBUNAL de COMMERCE Verviers



16153278

25 -10- 2016

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : 0556.643.111

Dénomination

(en entier) : **METALCASH**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : Rue André Ernst, 20 4800 Verviers

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Cession des parts

Le 20/04/2015, s'est tenu à 20 heures, l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL
 METALCASH, au siège social, Avenue André Ernst, 20 - 4800

Tous les associés étant présents, point n'est besoin de justifier de l'envoi de
 convocations.

ORDRE DU JOUR: Cession des parts

L'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité les points suivants:

1. Monsieur CHRONIS Nicolas cède 40 parts à Monsieur BAKKALI Abdelmalik, habitant rue Godin, 5 - 4800 Verviers, qui accepte avec effet immédiat.
2. Monsieur BAKKALI Abdelmalik s'engage à verser la somme de 2066,00 € sur le compte bancaire de Monsieur CHRONIS Nicolas dans les plus brefs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00, après lecture et signature du
 présent procès-verbal.

ABDELMALIK BAKKALI

CHRONIS Nicolas

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 08/11/2016 -- Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Le 23/07/2015, s'est tenu à 20 heures, l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL METALCASH, au siège social, Avenue André Ernst, 20 - 4800

Tous les associés étant présents, point n'est besoin de justifier de l'envoi de convocations.

ORDRE DU JOUR: Cession des parts

L'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité les points suivants:

- 1. Monsieur CHRONIS Nicolas cède 20 parts à Monsieur BAKKALI Abdelmalik, habitant rue Godin, 5 - 4800 VERVIERS, qui accepte avec effet immédiat.**
- 2. Monsieur BAKKALI Abdelmalik s'engage à verser la somme de 1034,00 € sur le compte bancaire de Monsieur CHRONIS Nicolas dans les plus brefs délais.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00, après lecture et signature du présent procès-verbal.

Déposé en même temps le PV de l'assemblée générale du 20/04/2015 et 23/07/2015

ABDELMALIK BAKKALI

CHRONIS Nicolas

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 08/11/2016 -- Annexes du Moniteur belge